

# Partager, c'est dans notre culture!



## Programme de bourses d'études – Édition 2018



### 1. Objectif

La Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville a à cœur la réussite scolaire et souhaite encourager les élèves et étudiants à maintenir leurs efforts pour atteindre leurs objectifs afin de devenir des citoyens actifs dans la société québécoise et engagés au sein de leur communauté. Ce programme annuel de bourses d'études ne vise donc pas qu'à reconnaître l'excellence, mais aussi les efforts et la persévérance des élèves et des étudiants qui maintiennent un bon rendement scolaire tout en s'engageant bénévolement au sein de leurs milieux scolaire et communautaire (engagement social, culturel, sportif, religieux, etc.).

### 2. Bourses offertes

Trente (30) bourses d'études, réparties en six (6) catégories, qui totalisent 18 000 \$, seront remises à des élèves et étudiants méritants. Le montant des bourses varie selon le niveau d'études. Les bourses seront confirmées aux récipiendaires en avril et remises à une date qui sera confirmée ultérieurement.

### 3. Conditions d'admissibilité

- Être membre en règle de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville en date du 16 mars 2018, donc détenir un compte Jeunesse Desjardins ou être bénéficiaire désigné d'un compte de type « parent pour enfant à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville.
- Être âgé de moins de 30 ans.
- Étudier à temps plein \* dans un programme d'études dispensé par un établissement d'enseignement public ou privé reconnu par le ministère de l'Éducation.

\* La catégorie « Jeunes adultes qui étudient en vue d'obtenir un DES » s'adresse également aux élèves inscrits à temps partiel ou à la formation à distance.

### 4. Critères de sélection

Le jury, composé d'administrateurs élus et de représentants de la direction générale, est nommé par la Caisse pour évaluer chaque candidature à partir des critères de sélection suivants :

- dossier scolaire (performance académique, maintien et amélioration)
- engagement citoyen.

### 5. Règlements généraux

- Une seule candidature sera acceptée pour les six catégories du programme de bourses d'études.
- Le choix du jury est sans appel.
- Le jury se réserve le droit de ne pas distribuer toutes les bourses si le nombre de candidatures est insuffisant ou que les exigences ne sont pas rencontrées dans les dossiers soumis à son attention.
- Les récipiendaires d'une bourse acceptent que leur nom et photo soient utilisés par la Caisse pour la promotion de sa distinction coopérative auprès des membres et du grand public.
- Sur demande, les récipiendaires devront fournir une preuve qu'ils sont toujours aux études à temps plein au moment de recevoir leur bourse en argent.

- Les employés et les dirigeants de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, ainsi que leurs enfants et toute personne qui vit sous leur toit ne sont pas éligibles.

## 6. Catégories

### **Secondaire**

4 bourses de 500 \$

### **Jeunes adultes**

(16 ans et plus) qui étudient à temps partiel ou temps plein en vue d'obtenir un DES ou réussir les cours préalables à un cours professionnel

2 bourses de 500 \$

### **Formation professionnelle (DEP et AEC)**

2 bourses de 500 \$

### **Collégial**

8 bourses de 750 \$

### **Universitaire**

4 bourses de 1 000 \$ au 1<sup>er</sup> cycle (certificat ou baccalauréat)

### **Musique**

10 bourses seront décernées.

Voir le document spécifique à cette catégorie.

## 7. Inscription

La date limite d'inscription est le **vendredi 16 mars 2018 à 16 heures**. Le formulaire d'inscription et les règlements sont disponibles sur le site internet de la Caisse, à l'adresse suivante :

[desjardins.com/caissetheresedeblainville](http://desjardins.com/caissetheresedeblainville)

Le formulaire peut être rempli électroniquement (à l'écran) puis imprimé, ou imprimé et rempli à la main.

### **PROCÉDURES ET PIÈCES À L'APPUI**

- Remplir et signer le formulaire d'inscription.
- Rédiger et annexer au formulaire d'inscription un court texte (maximum 500 mots) dans lequel vous exprimez les raisons pour lesquelles votre candidature devrait être retenue.

- Annexer la photocopie de vos relevés de notes ou bulletins (les résultats des deux dernières années scolaires complètes).
- Pour les étudiants de niveaux collégial et universitaire, joindre une photocopie du formulaire d'inscription de la session en cours ou de l'horaire de la présente session.
- Annexer, pour chacun de vos engagements citoyens, une lettre de référence ou de confirmation qui provient d'un représentant de l'organisation ou un document qui confirme cet engagement.
- Ne présenter AUCUN autre document.

**IMPORTANT** : Pour la catégorie musique, compléter le formulaire « Musique » et transmettre le lien YouTube de votre prestation musicale à [communications@cdesjardinstdb.com](mailto:communications@cdesjardinstdb.com). Voir tous les détails sur le document spécifique à la catégorie musique.

**NOTE** : Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les exigences énoncées dans le règlement ne pourront être évalués par le jury de sélection.

Le dossier de mise en candidature, incluant le formulaire dûment rempli et toutes les pièces à l'appui, doit être déposé à l'accueil du siège social de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville situé au 201 boul. Labelle, Sainte-Thérèse, ou acheminé par courrier **au plus tard, le vendredi 16 mars 2018 à 16 heures**, à l'adresse suivante :

**Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville**  
Service Communications et marketing  
201, boulevard Labelle  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6

Pour toute précision ou information complémentaire :  
450 430-6550, poste 7171222 ou 7171135